



Comité régional installation-transmission : Présentation des candidatures à la labellisation PAI, CEPPP et stage 21h

DRIA AF Ile-de-France
4 décembre 2017

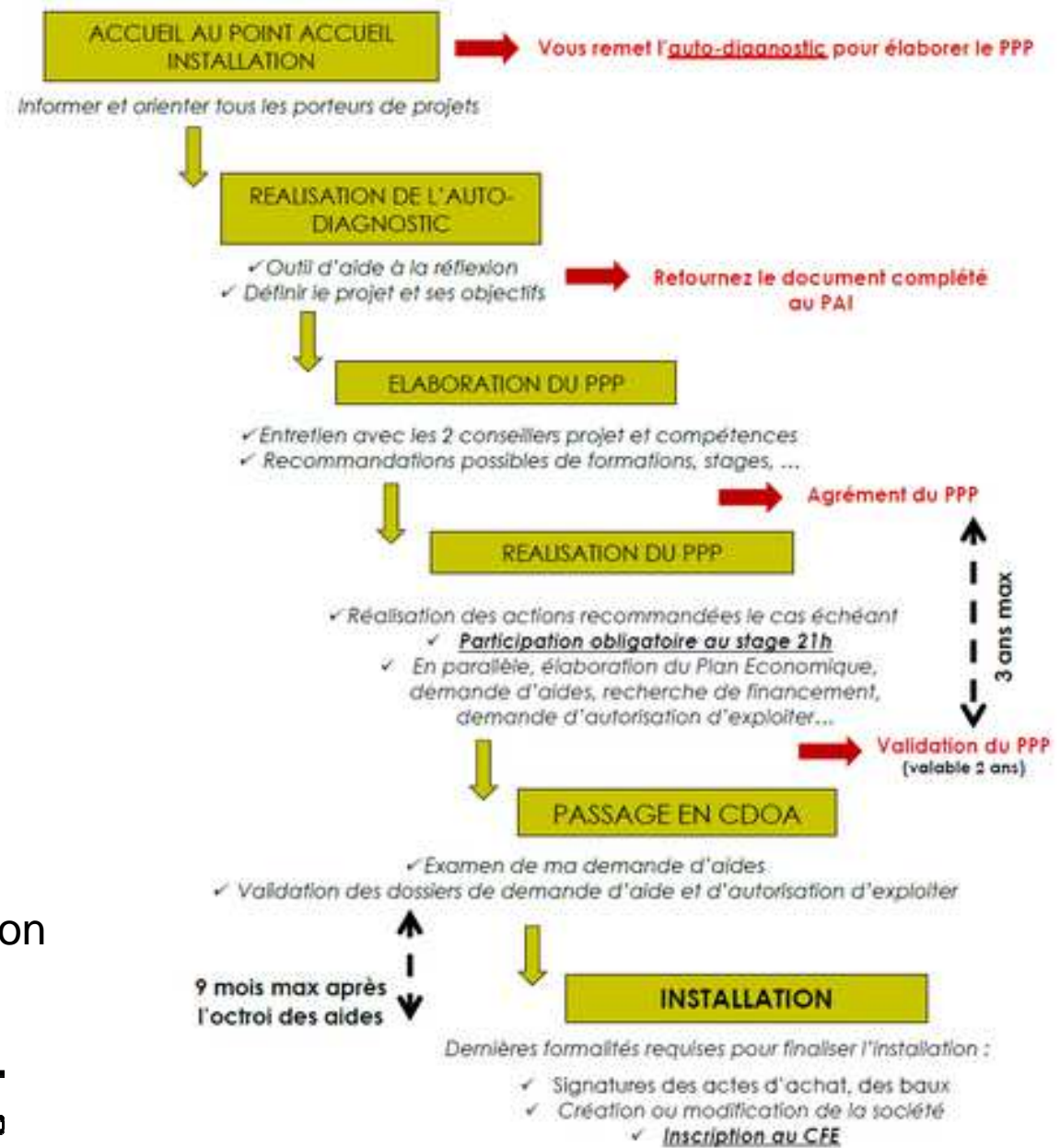
Plan

1. Rappel du dispositif de parcours à l'installation
2. Présentation des candidatures
 - PAI : 1 candidature JA
 - CEPPP : 1 candidature Chambre d'agriculture
 - Stage 21h : 1 candidature Chambre d'agriculture
3. Prochaines étapes du processus de labellisation



1. Rappel du dispositif de parcours à l'installation

Schéma du parcours à l'installation



Pour mémoire:

- financement du PAI, CEPPP et stage 21h par la taxe JA
- financement des 200h de formation par le fonds VIVEA

Engagements des structures labellisées

- Respecter le cahier des charges et mettre à disposition les moyens nécessaires
- S'inscrire dans la communication régionale en faveur de l'Installation/Transmission
- Respecter les règles de neutralité ;
- Travailler avec l'ensemble des partenaires impliqués dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission par la signature de conventions de partenariat
- Promouvoir toutes les agricultures, dans la diversité des systèmes de production
- Respecter les clauses de confidentialité portant sur les données et les échanges avec les porteurs de projet
- Respecter les recommandations du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) entre les femmes et les hommes
- Enregistrer les données conformément au dictionnaire des données et les transmettre à la DRIAAF dans le délai fixé
- Réaliser un rapport d'activités annuel pour transmission au CRIT

Engagements des partenaires installation du territoire

- Mettre en œuvre des conventions de partenariat avec les structures labellisées
- Inscrire ses actions dans le principe du parcours installation (PAI première étape du parcours, PPP, stage 21h, etc.)
- Mettre à disposition du Point accueil installation les informations et les prestations pouvant être fournies par la structure et communiquées par le ou les supports adaptés (documents administratifs, plaquette...);
- Informer en temps réel de tout changement apporté aux prestations.
- Engagements réciproques détaillés dans les conventions

2. Présentation des candidatures

Point accueil installation : Rappel des missions

- Accueillir et informer tout porteur de projet qui envisage de s'installer en agriculture
- Orienter le porteur de projet vers la (ou les) structure(s) appropriée(s) en fonction de ses besoins
- Guider dans la réflexion de la définition du pré-projet d'installation, puis à l'élaboration du document d'auto-diagnostic des compétences
- S'informer de l'offre de formation continue existante mutualisée à l'échelon régional dans le cadre du CRIT
- Enregistrer les données conformément au dictionnaire des données et les transmettre à la DRIAAF dans le délai fixé
- Suivre le porteur de projet de son premier passage au PAI à sa mise en relation avec le CEPPP

Candidature PAI JA: Organisation et moyens

- Dispositif coordonné au niveau régional (Association régionale des points accueils installation d'Île de France)
- Deux conseillères (bac +5, formation régulière IFOCAP et JA national)),
- Deux antennes (Le Mée-sur-Seine et Le Chesnais), pour l'accueil des porteurs de projet
- 15 ans d'expérience, avec accueil d'environ 350 personnes par an
- Ligne téléphonique et adresse mail dédiées, bureau d'accueil et salle de réunion pour chaque antenne
- Brochures PAI et interlocuteurs du territoire
- Site internet deveniragriculteuridf.fr (information et promotion du métier)

Candidature PAI JA: Actions prévues

- Une réunion collective par mois dans chaque antenne ouverte à tous les porteurs de projet
- Délivrance de l'attestation de participation à l'issue de la réunion ouvrant droit à 200h de formation du fonds Vivéa
- Présentation du parcours installation, des partenaires, du contexte agricole en Ile de France, des aides à l'installation et le formation, etc.
- Orientation vers les conseillers
- Entretiens individuels
- Suivi des porteurs de projet
- Développement du suivi post-installation

Candidature PAI JA: Partenariats prévus

- Liens avec le Point info transmission (Chambre d'agriculture), présentation du répertoire départ installation
- Liens avec le CEPPP pour le suivi des porteurs de projets
- Conventions de partenariat à renouveler (CRA, CEPPP, AEV, Crédit Agricole, le Champs des Possibles, SAFER, ...)
- Intervention dans les lycées agricoles, tenue de stand PAI lors d'évènements agricoles

Candidature PAI JA: Bilan

- Dossier complet et de qualité
- Conforme au cahier des charges et aux engagements de la labellisation

Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé : Rappel des missions

- Conduire les procédures préalables à toute définition de plan
- Élaborer les plans de professionnalisation de manière personnalisée
- Assurer le suivi des plans de professionnalisation
- Travailler en coordination avec l'ensemble des structures intervenant dans le plan de professionnalisation
- Élaborer et assurer le suivi des contrats de couverture sociale pour l'installation en agriculture pour l'État
- Enregistrer et transmettre à la DRIAAF les données en se référant au dictionnaire des données et les transmettre à la DRIAAF
- Gérer l'activité du centre et en rendre compte au CRIT

Candidature CEPPP CRA: Organisation et moyens

- Dispositif porté par la Chambre régionale d'agriculture Seine-et-Marne – Ile de France
- Deux sites: Le Mée-sur-Seine et Le Chesnais. Organisation régionale avec deux secteurs géographiques
- Expérience de plus de 10 ans
- Expertise de la CRA liée à sa mission générale (70 à 80 sessions de formation/an pour 700 à 800 agriculteurs formés/an)
- Mobilisation des compétences des formateurs CRA + compétences extérieures reconnues. Deux formations centrales « environnement juridique et fiscalité » et « gestion de l'exploitation »
- 5 conseillers compétence et 24 conseillers projets (9 polyculture, 4 productions spécialisées, 5 agriculture biologique, 6 élevage), avec formation APCA régulière.

Candidature CEPPP CRA: Actions prévues

- Entretiens individuels pour tous les porteurs de projet (avec ou sans demande de DJA)
- Deux conseillers, un compétence et un projet, sur la base d'un guide d'entretien et de l'autodiagnostic
- Réalisation d'un bilan de compétences et des besoins de formation
- Entretiens spécifiques (dossier aides à l'installation, à l'investissement (PRIMVAIR, DIVAIR, Inventif, suivi technique, ...))
- Recherche des formations adaptées (catalogue CRA et partenaires)
- Rédaction du PPP par le conseiller compétence et transmission DDT pour agrément
- Suivi de la réalisation des formations jusqu'à la validation du PPP par la DDT
- Outil informatique de suivi avec rendez-vous aux dates clés, notamment stage 21h

Candidature CEPPP CRA: Bilan

- Dossier complet et de qualité
- Conforme au cahier des charges et aux engagements de la labellisation

Stage 21h : Rappel des objectifs

- Le stage collectif de 21 heures est une composante du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP)
- C'est une action de formation obligatoire (prescription systématique par les conseillers formation du CEPPP) pour les candidats éligibles et sollicitant les aides à l'installation auprès des Pouvoirs Publics.
- Le stage de formation est ouvert à tous les porteurs de projets d'une installation en agriculture.
- Le stage collectif de 21 heures est un stage de formation qui vise à :
 - Maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel ;
 - Se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation ;
 - Créer des liens entre porteurs de projet, en responsabilité d'une exploitation à très court terme et positionner leur projet dans la diversité de l'agriculture.

Candidature Stage 21h CRA: Organisation et moyens

- Dispositif porté par la Chambre régionale d'agriculture Seine-et-Marne – Ile de France à terme, deux candidatures distinctes (ouest et Seine et Marne)
- Deux sites: Le Mée-sur-Seine et Le Chesnais. Organisation régionale avec deux secteurs géographiques
- Dans le 77, mission assurée précédemment par JA77, avec interventions régulières de la CA 77. Une convention avec les JA sera passée pour la mise en œuvre opérationnelle au niveau régional
- La chambre 77 est certifiée Démarche Qualité Service (norme AFNOR), la Chambre Ouest démarche qualité VIVEA. La CRA sera certifiée AFNOR après le 1^{er} janvier 2018
- Deux sessions par an de 15 à 20 stagiaires

Candidature Stage 21h CRA: Actions prévues

- Mobilisation des compétences des formateurs CRA + compétences extérieures (MSA, SAFER, DDT, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Coopératives, ...)
- Programme de formation conçu au niveau régional (conjoint Chambres et JA), tronc commun du PPP
- Elargissement des thématiques (diversité des agricultures, agroécologie, agriculture biologique, démarches de diversification)
- Participation plus importante des chambres et intervention commune Crédit Agricole - Crédit Mutuel
- Une demi-journée de visite d'exploitation

Candidature Stage 21 h CRA: Bilan

- Dossier complet et de qualité
- Conforme au cahier des charges et aux engagements de l'habilitation

3. Prochaines étapes

Prochaines étapes labellisation

- Décembre 2017 : signature des arrêtés de labellisations PAI et CEPPP par le préfet de région (après validation présidente du CRIF), ainsi que les habilitations « organismes habilités stage 21h » par la DRIAAF
- Durée des labellisations et habilitation : 3 ans
- De janvier à février 2018: Appel à manifestation d'intérêt pour les acteurs de l'installation en Ile de France souhaitant s'engager dans une convention de partenariat (PAI et/ou CEPPP)
- Courant mars 2018: réunion organisée par la DRIAAF de présentation des propositions de partenariat
- Fin avril 2018: date butoir de signature des conventions de partenariat pour 3 ans (31/12/2020)